

CHARTRE ECORESPONSABLE

ENTRE

LE CLUB ET LE PUBLIC UTILISATEUR DE LA STRUCTURE.

VOTRE VENUE SUR LE SITE

- Pour rejoindre votre club, choisissez si possible un mode de déplacement éco responsable. Le vélo, le train et le bus en priorité, sinon la voiture avec plusieurs passagers.
- Respectez les voies de cheminement pour vous rendre dans votre club.
 - Munissez-vous de crème solaire, de savons et de produits préservant le milieu marin (pensez que vos eaux de douches et de vaisselles partent directement à la mer !).

VOTRE CONTRIBUTION A LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU SITE

La qualité du site dépend de la capacité des usagers à être des « observateurs neutres » du milieu limitant les effets de leur venue, tant sous l'eau qu'en surface. En conséquence :

- Participez aux opérations de nettoyage du site (bac à marée ou autre)
- Dans tous vos déplacements sur le site, ne piétinez et ne cueillez ni fleur ni plante (certaines espèces sont protégées)
- Respectez les zones interdites d'accès
- Triez les déchets recyclables à l'issue des sorties nautiques et remportez vos déchets : s'il n'y a pas de poubelle de tri sur le site (comme en montagne ou en mer, je viens et pars avec mes déchets)
- Utilisez impérativement les sanitaires à votre disposition sur le site
- Utilisez une crème solaire et protection solaire limitant l'impact sur l'environnement ou utilisation 30 minutes avant immersion dans l'eau.
- Utilisez un teeshirt manche longue type lycra pour éviter la consommation de crème solaire sur le corps.
- Utilisez des gobelets recyclables, limitez l'usage de gobelets en plastique jetables et remportez tout
- Si vous pique-niquez sur le site, ne laissez rien par terre, appliquez le tri sélectif
- Rincez votre matériel à votre domicile si besoin
- Préservez la qualité de l'eau (claire et non polluée)
- Limitez votre temps de douche, utilisez impérativement des savons biodégradables

En mer et en plan d'eau intérieur

Ne rejetez rien dans l'eau et triez vos déchets.

Pour Le club

Pour l'adhérent

CHARTRE ECORESPONSABLE

MONITEUR DE VOILE

DES MONITEURS RESPONSABLES

« Moniteurs, portez le message ! vous avez une responsabilité au-delà de l'enseignement de la voile et du maintien de la sécurité, sachez susciter la curiosité, l'enthousiasme, et le respect du stagiaire pour le milieu que vous lui faites découvrir ».

Favoriser l'échange pour protéger l'eau et notre santé :

- Rappelez-à vos stagiaires que le milieu marin est fragile et qu'il ne tient qu'à lui de le préserver.
- Rappelez à vos stagiaires que l'école de voile s'est installée et implantée au sein d'une communauté d'un territoire avec laquelle il partage les ressources naturelles.
- Repérez avec vos stagiaires les produits polluants ou dangereux. Alerte sur la longévité des déchets dans la nature – dégradation lente
- Expliquez la richesse et l'intérêt écologique des laines de mer en sensibilisant vos stagiaires sur les espèces naturelles les plus courantes rencontrées sur le plan d'eau.
- Faites respecter les consignes de préservation des milieux rencontrés.
- Evaluer la force du vent et l'état du plan d'eau avec eux pour trouver le meilleur espace de navigation et les zones de départ et arrivée pour éviter de dégrader les plages et berges.
- Enseignez la dynamique des marées ou les éventuels mouvements d'eau en plan d'eau intérieurs (dérives et courants favorisant le dépôt des déchets plastiques).

Pour Le club

Pour le moniteur

CHARTRE ECORESPONSABLE

PARTENARIAT ENTRE LE CDV 44 ET LE CLUB

Pour un nautisme écoresponsable

Prendre en compte l'environnement dans l'exploitation du domaine maritime et fluvial

AMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE DES CENTRES Mobiliser l'ensemble des « services » de la base nautique

Votre Ecole de voile a pour objectif de faire découvrir les beautés de la nature. Préservez-les en mobilisant l'ensemble des moyens du centre nautique (service administratif, service encadrement, service usage du site de nature) mettant en place des systèmes de gestion des déchets, et en adoptant des énergies renouvelables :

Les Engagements : Vos gestes pour une gestion écoresponsable

1. Valorisation du Tri des déchets techniques: domestique, atelier (Métaux, Peinture, Hydrocarbure, huiles – chiffons et emballages souillées – solvant usagé – aérosols)
2. Affichage de sensibilisation (spontané et autonome) Mise en place de bacs de stockage des plastiques et boites à mégots
3. Assurer la prise en compte de la filière recyclage au sein de la structure, s'inscrire dans la démarche de partenariat avec une société agréée conformément aux règles en vigueur
4. Limitation de l'utilisation du plastique à usage unique
5. Favoriser les achats écoresponsables et le réseau local (circuit court)
6. Limitation de la consommation d'énergie, s'engager dans l'affichage des économies à réaliser – réduction de la consommation d'énergie

Les recommandations :

1. Favoriser le nettoyage des locaux (vestiaires salles club house) à sec
2. Investissement durable, écoresponsable, circuit court
3. Economiseur d'eau / réducteur d'eau
4. Ampoule basse consommation
5. Limitation de consommable à usage unique

6. Crème solaire et protection solaire limitant l'impact sur l'environnement

Organiser des événements nautiques éco responsable : (le CDV 44 aussi avec la coupe départementale)

Une action pour comprendre l'importance de l'eau propre

Une action pour identifier les pollutions et consommation cachées

Une action pour éduquer aux bons éco gestes

Une action pour valoriser les engagements de chacun (jeu quiz course voile ou kayak ou paddle et quiz du CDV.

Pour Le Président du CDV 44

Thierry PICAULT

Pour Le club

.....

CHARTRE ECORESPONSABLE

PARTENARIAT ENTRE

LE COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE DU 44

ET

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ET

LES COLLECTIVITES

ET

LES CLUBS.

« TOUS DANS LE MEME BATEAU ! »

Le CDV 44 propose l'adhésion à « **une charte écoresponsable** » au département de Loire Atlantique. Cette charte sensibilisera nos clubs, nos pratiquants et nos communes à préserver, informer, s'engager ensemble dans une démarche éco responsable. Elle rentre dans le cadre du pacte de coopération (aide technique et financière pour mettre en place le plan d'information auprès des clubs, du public et usagers des centres nautiques)

Pourquoi ?

Pour le pratiquant

« Tout le monde veut sauver la planète mais personne ne veut descendre les poubelles ! ».

Les adhérents des clubs nautiques pratiquent leurs activités sur des supports tractés par le vent, sur un milieu aquatique et terrestre en présence de faune et de flore sensibles. C'est pour le club et nos encadrants un moyen d'information et d'éducation à transmettre à nos pratiquants.

Pour les clubs

Suite à l'urgence climatique, l'érosion de la biodiversité, la dégradation de la qualité de l'eau, l'artificialisation des sols, nos espaces naturels et nos sites sportifs de

nature « outil de travail » sont menacés. L'union de tous les clubs nautiques de Loire Atlantique et des collectivités territoriales autour de ce pacte, doit permettre le renforcement d'actes concrets envers la protection de la nature. Animer la charte grâce à la valorisation des opérations de sensibilisation et de protection menées par les acteurs locaux du nautisme.

Il n'est pas trop tard pour organiser des actions éducatives à l'environnement dans nos clubs, et pour tous publics, grâce au soutien de partenaires experts dans les domaines de la protection de l'environnement et des bonnes pratiques éco responsables.

Pour le département et nos communes

Les Ecoles Françaises de voile d'un plan d'eau intérieur ou du littoral sont pour le département et les communes « DES VIGIES ET DES LANCEURS D'ALERTE ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE », dans le cadre éducatif à l'environnement comme : affirmer l'identité du club comme « GARDIEN DES ESPACES NAUTIQUES ». **INFORMER-S'ENGAGER-AGIR-PROTEGER-RECYCLER- EDUQUER-ECOMOBILITE**

Pourquoi ne pas se fédérer autour d'un projet commun avec un même message pour tous

Les Engagements :

1. Tri des déchets : domestique, atelier (Métaux, Peinture, Hydrocarbure)
2. Affichage de sensibilisation (spontané et autonome)
3. Assurer la prise en compte de la filière recyclage au sein de la structure
4. Limitation de l'utilisation du plastique à usage unique
5. Favoriser les achats éco responsables
6. Limitation de la consommation d'énergie

Les recommandations :

1. Favoriser le nettoyage à sec
2. Investissement durable, éco responsable, circuit court
3. Economiseur d'eau / réducteur d'eau
4. Ampoule basse consommation
5. Limitation de consommable à usage unique
6. Crème solaire et protection solaire limitant l'impact sur l'environnement

<p align="center">Pour Le président du CDV 44</p> <p align="center">M. Thierry PICAULT</p>	<p align="center">Pour le Président du conseil départemental 44</p> <p align="center">M. Michel MENARD</p>
<p>La vice-présidente sport et activités de pleine nature</p> <p>Mme Louise PAHUN</p>	<p>La Collectivité local de</p> <p>M. Le Maire</p>
<p>Pour le club</p> <p>Le Président</p>	